

Tableau 1 - Barème de FMC
Arrêté du 13 juillet portant homologation des règles de
validation de la FMC
(JO 183 du 9 août 2006)

Catégories	Types d'actions	250 crédits minimum pour 5 ans	Remarques
Catégorie 1 Formations présentiels	Séminaires, congrès sessions FMC, EPU, DU, DIU etc... par organismes agréés publics et privés	*	8 crédits par journée 4 crédits par 1/2 journée ou soirée
Catégorie 2 Formations individuelles et à distance	Abonnement périodiques médicaux Acquisition d'ouvrages médicaux Divers multimedias et sites Web médicaux agréés	*	Abonnement- livre 2 crédits par an (max 10 pour 5 ans) ; 4 crédits si critères qualité (max 40 pour 5 ans)
Catégorie 3 Situation professionnelle formatrice (4 groupes)	<ul style="list-style-type: none"> • Formation professionnelle des salariés (hôpital ou non) et staffs protocolisés • Mission d'intérêt général (qualité, organisation des soins et prévention) dans structures organisées • Activité formateur (et jurys) • Recherche et publications personnelles 	*	Crédits au prorata du temps passé (idem catégorie 1) Max de 50 crédits par groupe
Catégorie 4 E.P.P.	Par organisme agréé (et/ou CME pour les hospitaliers)	100 crédits (forfait)	Obligatoire: 1 action ponctuelle + 1 programme continu

* Au moins 150 crédits dans au moins deux des catégories 1 à 3